

On a jugé bon de prendre cette décision, à la suite du rapport de la commission royale établie par le décret du conseil C.P. 411 du 5 février 1946.

Voici une autre lettre adressée à l'honorable M. McCann, ministre suppléant de la Santé et du Bien-être social, en date du 27 juillet 1946, par la succursale d'Ottawa de la Canadian Association of Scientific Workers:

L'exécutif de la succursale d'Ottawa de la Canadian Association of Scientific Workers désire porter à votre attention la déclaration suivante touchant M. David Shugar; elle a été approuvée à une réunion de la succursale, tenue le 25 juillet.

L'exécutif de la succursale d'Ottawa de la Canadian Association of Scientific Workers condamne le renvoi de M. David Shugar par le ministre de la Santé nationale et du bien-être social, fondé sur le rapport final de la Commission royale Taschereau-Kellock. Cette façon de procéder est d'autant plus extraordinaire que l'opinion de la commission touchant M. Shugar n'a pas été acceptée par les tribunaux en une occasion précédente; de fait, cette opinion ne pouvait même motiver sa mise en accusation. Ce précédent constitue une menace à la sécurité de tous les fonctionnaires.

L'exécutif ne prétend pas se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité de M. Shugar, pas plus que le ministre d'ailleurs. C'est là une décision que doivent prendre les tribunaux. En conséquence, étant donné qu'aucune décision n'a été prise, l'exécutif est d'avis que le ministre a eu tort d'agir comme il l'a fait et il devrait réintégré immédiatement M. Shugar dans ses fonctions.

Comme le congédiement de M. Shugar entre en vigueur le 1er août, nous espérons que vous accorderiez à cette question votre attention immédiate.

Le ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu dans les termes suivants,—je ne cite que la partie pertinente:

M. David Shugar est passé de la marine au ministère de la Santé nationale et du bien-être social en vue de l'accomplissement d'une mission spéciale et, sa mission étant terminée, nous aurions dû le remercier de ses services en dépit de tout ce qui aurait pu survenir dans l'intervalle. Je ne vois pas en quoi ce geste puisse constituer une menace à la sécurité des fonctionnaires. Je ne présume pas davantage de l'innocence ni de la culpabilité de M. Shugar que ne prétend le faire lui-même le conseil exécutif de votre association.

Voilà le point. Vous observez, monsieur le président, qu'on explique de deux manières le renvoi de M. Shugar. Je pourrais communiquer au comité plusieurs déclarations publiques, l'une faite à la Chambre par le ministre de la Santé, d'autres dans les quotidiens sur le travail spécial de M. Shugar, portant qu'il n'a pas été effectivement remercié de ses services parce qu'il avait terminé sa tâche ou qu'on n'avait plus besoin de lui, mais qu'il l'a été à cause du rapport de la commission royale. Il peut être trop tard pour intervenir maintenant dans le cas de M. Shugar et d'autres à qui le rapport a in-

fligé des souffrances qui ont dû être grandes, surtout lorsque le document, au moment où il a été publié, a laissé l'impression, à la fois à la population, au tribunal et au jury, qu'ils étaient coupables. C'était une injustice. Il est assez difficile de justifier le renvoi d'un homme qui n'a pas été inculpé. Je proteste au nom des droits civils. Cette affaire comporte un aspect international que, si j'en avais le temps, je ne manquerais pas d'étudier ici.

M. BENTLEY: Monsieur le président,...

Une VOIX: Adopté.

M. BENTLEY: Je tiens à dire à l'honorable député qu'il est inutile de crier "adopté", bien que j'aie l'intention d'être bref. Comme d'autres honorables députés je mets de côté une bonne partie des observations que je m'étais proposé de formuler sur ces questions. Je tiens cependant à m'élever contre la façon dont le Gouvernement, le premier ministre, le ministre de la Justice et la Commission Taschereau-Kellock ont poursuivi ces enquêtes. J'aurais aimé consigner au compte rendu trois coupures de journaux exprimant les sentiments de trois personnes différentes. Il y a d'abord un article du *Citizen* d'Ottawa, en date du 27 août. Cet article, intitulé *Canada as the Cockpit*, correspond largement aux vues que j'aurais exposées cet après-midi. La deuxième coupure est tirée du *Citizen* du 24 août dernier. Il s'agit du compte rendu d'une réunion tenue au parc Geneva, près du lac Couchiching (Ontario), le 23 août, et d'une déclaration que M. B. K. Sandwell, rédacteur du *Saturday Night* de Toronto, formulait au cours d'une allocution aux membres de la Canadian Institute of Public Affairs. La troisième renferme un long exposé, dont je recommande la lecture à tous ceux qui peuvent se procurer le *Canadian Mining Reporter* du 23 août 1946. Cet article, intitulé *Leslie Roberts Speaks His Mind*, est une étude impartiale et limpide de la façon dont cette commission, appuyée et dirigée par le Gouvernement, a poursuivi ces enquêtes sur l'espionnage.

Pour ma part, j'estime que la panique s'est emparée du Gouvernement, par suite de sa crainte du communisme ou de la Russie soviétique. Je soutiens cependant que la crainte n'est pas une excuse à la suppression des droits et des libertés fondamentales des particuliers. Si nous voulons un pays au-dessus duquel nous serons heureux de voir flotter notre drapeau et si nous sommes prêts à tenir notre place dans l'univers, forts de notre foi dans les institutions démocratiques,—que j'approuve intégralement avec conviction et